



COMPTE-RENDU Conseil municipal du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 septembre, s'est réuni à la Salle du conseil en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabien BOURIEZ, maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Fabien BOURIEZ, Arlette DUPILET, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Éric MOREAU, Marjorie JACQMART ANSELMET, Alain GOURMAUD, Marie Françoise DUPONT, Gilles MARLIER, Viviane COASNE, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Pierre-Yves ANSELMET, Dominique VASSEUR, Françoise BETRANCOURT, Philippe BOEZ, Micheline SWIATEK, Jean-Luc MENET, Thérèse LESIEUX, Olivier BRUNIAU, Michel DEMORY, Thomas DEMORY, Christine LE VELY.

Excusés : Marie-Yacinthe BRASSART donne procuration à Arlette DUPILET, Didier LAUPIES donne procuration à Fabien BOURIEZ, Isabelle DUBOIS procuration à Daniel GAMBIEZ, Alain BOURIEZ donne procuration à Christine LE VELY

Absents excusés : Claude UZNANSKI, Raphaël BRICE

Madame JACQMART ANSELMET Marjorie est élue secrétaire.

INFORMATIONS :

Informations générales

Le 30 juin, j'ai reçu un **courrier de Mr Olivier Bruniau** m'informant de sa démission du groupe **Mieux Vivre à Fenain**. Il siégera désormais en tant qu'élu indépendant. Nous comptons donc désormais 4 Groupes au sein du conseil municipal.

- Le groupe majoritaire La Gauche Fenainoise,
- Mieux Vivre à Fenain,
- Agissons Ensemble
- Le groupe indépendant

Les dates des **prochaines élections municipales** sont désormais connues elles se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Concernant les modalités de Mise sous pli et colisage de la propagande électorale, la commune assurait jusqu'ici ces opérations sous contrôle des commissions de propagande. Cette fois, cette responsabilité est confiée à la sous-préfecture. Chaque candidat devra ainsi déposer ses bulletins directement auprès de la sous-préfecture.

L'état prend en charge les frais d'impression, apposition et envoi, des candidats ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés par tour dans les communes de plus de 2 500 habitants.

Parking Ferry

Le 11 septembre, la commission MAPA s'est réunie. Notre maîtrise d'œuvre a présenté son rapport d'analyse des offres. Au total, 22 offres ont été reçues.

Un marché en 4 Lots

- Lot 1 Désamiantage, déconstruction, démolition et défrichage attribué à l'entreprise DEMOLAF pour un montant de 38 602,50 € HT
- Lot 2 Aménagement et assainissement attribué à l'entreprise KOBADE pour un montant de 76 954,19 € HT
- Lot 3 Réseau éclairage public attribué à l'entreprise KOBADE pour un montant de 15 818 € HT
- Lot 4 Espaces verts et mobilier attribué à l'entreprise LEMOINE ESPACE VERTS SARL pour un montant de 35 000 € HT

Soit un marché de 166 374,69 € HT / 199 649,63 TTC €. Le budget 2025 prévu était de 264 000€ TTC
Les travaux vont prochainement démarrer, avec un objectif de fin de chantier d'ici la fin de l'année.

Jardin Public

Le 25 juin à 18h30, le projet a été présenté en réunion publique à la salle polyvalente. Une consultation pour une maîtrise d'œuvre a été lancée avec une clôture des offres au 30 septembre.

Elle se décompose en 2 tranches :

- Tranche ferme pour les phases APS à PRO permettant de déposer les demandes de subvention
- Tranche optionnelle pour les phases ACT (Assistance pour la passation des contrats travaux y compris le (DCE) à AOR (Assistance des opérations de Réception)

Le schéma directeur du projet d'aménagement est défini. Il représente un investissement de 1,2 millions d'euros TTC, avec l'objectif d'une participation communale comprise entre 30 et 40 %.

Vestiaires Terrain Synthétique

Voici le Projet de planning :

- PC déposé pour semaine 37 ou 38
- DCE (Dossier de consultation des entreprises) pour semaine 42
- RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) + PGC (Plan Général de Coordination) semaine 43
- Consultation semaines 44 à 48 (5 semaines à confirmer)
- Rapport ACT (Assistance pour la passation des contrats travaux pour semaine 51
- Notification janvier 2026 pour démarrage février 2026

Jeux Parc du Rond-Point

Les travaux d'installation des jeux au parc du Rond-Point ont démarré lundi 8 septembre, une réunion de chantier a eu lieu pour le choix de la couleur des sols souples et implantation des jeux.
Montant des travaux : 74 683 € TTC (85 000 € au budget 2025)

Voiries au Rond-Point

Le chantier a été ouvert le 8 septembre. Les travaux concernent la reprise des trottoirs et parkings. La durée prévisionnelle du chantier est de 90 jours.

Salle des Sports

Le nouveau traçage du sol de la salle des sports a été effectué cet été. En attente de devis pour la réalisation des toilettes PMR et réfection des douches.

Rue Taffin

Nous avons eu une réunion avec Maisons et Cités vendredi dernier concernant les travaux de voirie (enfouissement des réseaux et réfection des trottoirs). L'objet principal de nos échanges portait sur le montage financier nécessaire à l'obtention de subventions dans le cadre du fonds ERBM.

La ville sera maître d'ouvrage pour un montant de travaux estimé à 294 862 € HT (353 834,40 € à inscrire au budget 2026). Ce sera développé au point n° 19

Aménagements des rues Gabriel Péri et Marcel Cachin

Un diagnostic amiante avant travaux du macadam a été lancé pour un montant de 10 000 €. Cette démarche est obligatoire avant l'ouverture de la consultation afin d'éviter toute surprise lors des travaux, notamment en ce qui concerne le retraitement de déchets.

Point ressources humaines

Depuis le dernier conseil, 3 agents ont été stagiaires :

- Une personne à temps complet au service technique
- Deux personnes à temps non complet dans la filière technique (pour le Ménage, Cantine)

Ces recrutements visent à remplacer un départ à la retraite et à compenser un décès au sein du personnel.

Au 1^{er} janvier 2026, il est prévu de stagiairiser une personne au service technique pour remplacer un départ en retraite. Chaque départ en retraite est anticipé et, lorsque cela s'avère nécessaire, il est systématiquement remplacé.

Contrat Assurance Maladie :

Le montant de notre contrat d'assurance maladie connaîtra une forte évolution en 2026. La prime annuelle passera de 51 000 € à 73 000 €, soit une augmentation de 22 000 €. Cette hausse importante s'explique par les arrêts de longue durée.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2025

ADOpte A L'UNANIMITE

AFFAIRES GENERALES

1. Modification des commissions communales

Considérant que Monsieur Olivier BRUNIAU a démissionné du groupe d'élus « Mieux vivre à Fenain » et qu'il siège désormais au conseil municipal en tant qu'élu indépendant, il convient de modifier la composition des commissions communales en y ajoutant un élu appartenant à la liste « Mieux vivre à Fenain ».

M.M.DEMORY siègera dans les commissions Economie/commerce/Artisanat et Solidarité.
M.T.DEMORY siègera dans la commission Jeunesse.

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

2. Tarifs ALSH pour les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps

Par délibération n°2025-056 du 12 juin 2025, le conseil municipal a approuvé les tarifs de l'accueil de loisirs de juillet en y intégrant un tarif adapté pour les enfants ayant des besoins spécifiques et un tarif de surveillance cantine pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire

Le conseil municipal décide de réajuster les tarifs pour les ALSH organisés durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps pour les enfants bénéficiant d'un PAI Alimentaire comme suit : 1,15€ (surveillance)

QF CAF	ACM Petites vacances (2/11 ans) Hiver / Printemps / Toussaint	
	Aucun PAI alimentaire	PAI Alimentaire
0 à 369€	(0,25€ x 8h x 5j) + (3,18€ x 5j) = 25,90€	(0,25€ x 8h x 5j) + (1,15€ x 5j) = 15,75€
370 à 499€	(0,45€ x 8h x 5j) + (3,29€ x 5j) = 34,45€	(0,45€ x 8h x 5j) + (1,15€ x 5j) = 23,75€
500 à 700€	(0,60€ x 8h x 5j) + (3,65€ x 5j) = 42,25€	(0,60€ x 8h x 5j) + (1,15€ x 5j) = 29,75€
701 à 1000€	(0,80€ x 8h x 5j) + (3,76€ x 5j) = 50,80€	(0,80€ x 8h x 5j) + (1,15€ x 5j) = 37,75€
1001€ et +	(1,00€ x 8h x 5j) + (3,76€ x 5j) = 58,80€	(1,00€ x 8h x 5j) + (1,15€ x 5j) = 45,75€

Tarif horaire x nombre d'heure de fréquentation x nombre de jours
+ tarif cantine si l'enfant fréquente la cantine

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59

A compter du 1^{er} janvier 2026, la participation de l'employeur est obligatoire pour les contrats prévoyance santé. Cette participation ne peut être inférieure à 15 €

Le comité social territorial réuni le 27 juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité pour une participation de 15 € et l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG dans le domaine de la santé.

Le conseil municipal approuve le montant de cette participation et autorise monsieur le maire à signer la convention avec le Centre de gestion.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Approbation de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 59 dans le domaine de la prévoyance (maintien de salaire)

Le CDG propose aux communes affiliées une convention d'adhésion qui a pour objet de permettre aux agents de la collectivité de souscrire un contrat garantissant le risque prévoyance auprès d'un opérateur et de bénéficier de la participation financière de la collectivité à ce contrat. (Pour rappel, la collectivité verse une participation de 10 € / agent pour les contrats labellisés)

Le Comité social territorial réuni le 27 juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la signature de la convention.

Le conseil municipal décide de maintenir la participation de l'employeur à 10 € et approuve la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG dans le domaine de la prévoyance.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Approbation d'un virement au bénéfice de la Caisse d'Allocations Familiales

Suite à des contrôles réalisés sur les années 2021, 2022 et à l'arrêt de la convention périscolaire en 2023, la CAF a identifié certaines irrégularités sur les accueils périscolaires, extrascolaire et accueil adolescent. Etaient en cause le non-respect de la mixité sociale et des défauts de déclarations d'encadrement. Les rapports établis par leurs services font état d'un indu pour un montant total de 207 905,76 €.

L'indu est régularisé chaque année par la retenue des aides financières que la commune devrait toujours percevoir. Cette solution n'est cependant que peu satisfaisante au vu des montants retenus chaque année.

Au 1^{er} septembre 2025, l'indu s'élève à 93 880,14 €.

Afin de restituer à la CAF le solde de l'indu et de régulariser la situation de la commune au plus tôt, le conseil municipal décide d'effectuer un virement d'un montant de 15 000 €, permettant la résorption de l'indu global dès l'exercice budgétaire 2027. Les crédits sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Décision modificative – Virement de crédit

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer un virement de crédit pour pouvoir procéder à diverses écritures de régularisations

Le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative suivante :

○ **Ecritures de régularisation**

	Compte	Fonction	Chapitre	Montant
DEPENSES	1322	FIN	01	3 120,00 €
	2313	TVCULT	041	33 894,00 €
	2313	TERR5	041	3 528,10 €
	2158	DIV9	21	150 649,46 €
RECETTES	1312	FIN	01	3 120,00 €
	2031	TVCULT	041	33 894,00 €
	2031	TERR5	041	3 528,10 €
	21351	DIV9	21	150 649,46 €

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Décision modificative – régularisation des surs amortissements et des sous amortissements

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le comptable à procéder par une opération d'ordre non budgétaire pour régulariser les amortissements.

Le conseil municipal autorise le comptable à régulariser les amortissements par une opération d'ordre non budgétaire

○ Régularisation des sous amortissements

N° inventaire initial	Compte	Détail de l'immobilisation	Valeur du bien	Montant de l'amortissement	Durée de l'amortissement	Compte de dépense	Compte de recette
18.2031. arbre	2031	Etude diagnostique arboricole	4 896.00 €	2 448.00 €	2	1068	28031

○ Régularisation des surs amortissements

N° inventaire initial	Compte	Détail de l'immobilisation	Valeur du bien	Montant de l'amortissement	Durée de l'amortissement	Compte de dépense	Compte de recette
18.2031. Presb.1	2031	Etude pré programmation presbytère	3 528.10 €	1 765.05 €	2	28031	1068

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Subvention exceptionnelle au Cyclo club de Fenain pour l'organisation du grand prix cycliste Emile Broutin – mars 2026

Le Conseil municipal décide l'attribution de la subvention au Cyclo-club de Fenain sans attendre le vote du budget primitif afin de faciliter l'organisation de l'évènement.

Le montant de la subvention proposé est de 1 500 €.

ADOpte A L'UNANIMITE
(M.DEMORY, président du cyclo-club ne participe pas au vote)

9. Subvention exceptionnelle aux associations qui ont participé au carnaval du 13 juillet 2025

Au préalable, M.le Maire remercie les 10 associations fenainaises qui ont participé au carnaval du 13 juillet et contribué à son succès : Krav Maga, FES, Air Soft, Judo Club, Echecs Hornaing-Fenain, Les Fidèles, les Pad'Noms, Air et Loisirs, cyclo-club, Fenain et son Histoire.

Mme M.JACQMART ANSELMET expose que la manifestation a coûté 17 890,21 € . Si les subventions exceptionnelles sont accordées aux associations, le montant s'élèvera à 20 190,21€

Deux subventions ont été sollicitées : 2 000 € par Cœur d'Ostrevent Agglo (A.M.I.) et 5 000 € à la Région.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € aux associations qui ont participé au carnaval du 13 juillet 2025. (10 associations fenainoises et une association extérieure)

Mme C.LE VELY remercie les élus pour la subvention accordée à l'association extérieure : l'harmonie d'Ecaillon

ADOpte A L'UNANIMITE

(M.DEMORY président du cyclo-club et C.LE VELY présidente des Padnoms ne participent pas au vote)

10. Marché de Noël 2025 – Vacations pour la surveillance du site

Le Marché de Noël aura lieu les 12, 13 et 14 Décembre 2025. Pour surveiller le site la nuit, la municipalité fait appel à des personnes volontaires.

Le Conseil municipal décide d'indemniser ces personnes sous forme de vacation, à raison de 150 € par personne et par nuit.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Marché de Noël 2025 – Subvention exceptionnelle aux associations

La municipalité fait appel à des personnes volontaires, impliquées dans la vie associative, pour assurer la sécurité et la surveillance du site durant le Marché de Noël. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations pour leur participation.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 € de l'heure / personne

ADOpte A L'UNANIMITE

12. Subvention exceptionnelle à l'association « Accordéon en balade » - Animation du marché de noël

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Accordéon en balade » pour 1 H d'animation musicale au marché de noël le dimanche 14 décembre 2025. Le montant de la subvention proposé est de 120 €

ADOpte A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

13.Modification du tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint technique contractuel à compter du 1^{er} octobre 2025

Le conseil municipal approuve la création pour une année, d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 20 h hebdomadaire pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} octobre 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

INSTITUTIONS

14.SIAVED – Approbation de la convention de traitement des déchets municipaux

Par courrier en date du 19 juin 2025, le SIAVED nous informe que le Bureau syndical s'est saisi de la question des déchets collectés par les communes qui sont amenés dans les 3 Centres de Valorisation Energétique (C.V.E) situés à Douchy-les-Mines, Maubeuge et Saint Saulve.

En effet, selon les territoires, les communes n'étaient pas soumises aux mêmes obligations tarifaires.

Aussi, par souci d'équité entre l'ensemble des communes et par nécessité d'harmoniser les politiques tarifaires du SIAVED, le Bureau syndical a considéré qu'il était indispensable de déterminer un tarif unique applicable à l'ensemble des 258 communes pour le compte desquelles le syndicat assure le service public de gestion des déchets.

Conformément à cette décision du Bureau, le SIAVED appliquera donc, à compter du 1^{er} juillet 2025 une tarification de 115 € à la tonne, comprenant la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée à 15 € la tonne en 2025, pour les volumes apportés par les collectivités territoriales aux CVE de Douchy les Mines, Maubeuge, et Saint-Saulve.

Le conseil municipal approuve le projet de convention pouvant être établie entre la commune et le SIAVED pour avoir recours à l'un des trois CVE du syndicat pour l'élimination des déchets non dangereux pour incinération avec valorisation énergétique.

ADOpte A L'UNANIMITE

15.Approbation de la convention de partenariat avec le crédit agricole pour la mise en place et l'exploitation d'un distributeur de billets

La commune a été informée de la fermeture de l'agence bancaire Crédit agricole située à Rue Jean Jaurès. Cette décision, prise unilatéralement par l'établissement bancaire, soulève une vive inquiétude parmi les habitants, notamment les personnes âgées, les commerçants et les usagers qui utilisent régulièrement les services bancaires de proximité.

Consciente de l'importance de maintenir un accès aux services bancaires essentiels sur le territoire communal, la municipalité s'est mobilisée afin de garantir la continuité de ce service de première nécessité, indispensable à la vie locale et à l'attractivité du territoire.

M. le Maire a négocié avec le Crédit Agricole pour revoir la convention prévue dans un premier temps.

Une convention a été établie entre la commune de Fenain et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France afin de formaliser les conditions de cette mise à disposition, portant notamment sur l'emplacement du DAB, la durée de la convention, les modalités d'installation

Comme indiqué, sur le plan financier, une période transitoire d'un an est prévue afin d'évaluer le nombre réel de retraits effectués. A l'issue de cette première année, ce nombre servira de base pour déterminer le seuil de rentabilité du distributeur qui fera l'objet d'un avenant au contrat.

Aujourd'hui, ce seuil est estimé à 43 000 retraits annuels. Si ce seuil n'est pas atteint la commune devra verser une indemnité au crédit Agricole de 1,06 € par retrait manquant.

Le distributeur sera installé sur le parking de la place, sur une emprise correspondant à 2 places de parking à proximité du café.

M.MARLIER s'étonne que deux emplacements de parking soient prévus pour un simple distributeur.
M.le Maire précise que le distributeur est inséré dans un bloc sécurisé.

Mme LE VELY s'inquiète de la gêne occasionnée pour les manifestations locales. M.le Maire répond que l'organisation de l'espace sera revue pour que chaque manifestation se déroule le mieux possible.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un distributeur automatique de billets entre la commune de Fenain et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

16.Approbation de la convention d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissement sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du CDG 59

Par délibération n°2022-067 en date du 7 septembre 2022, la collectivité a adhérer au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du CDG 59
La convention est arrivée à échéance le 31/12/2024, il convient de la renouveler.

La proposition a été validée au CST du 27 juin 2025.

Le conseil municipal :

- ✓ Désigne un « référent signalement » : la DGS Delphine DUHEM
- ✓ Accepte de confier au CDG59 le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983
- ✓ Approuve la convention d'adhésion au dispositif proposé par le CDG59
- ✓ Autorise monsieur le maire à signer la convention
- ✓ Approuve l'adhésion aux prestations complémentaires proposées par le CDG59 : le conseil en organisation, la médiation professionnelle, la réalisation d'enquête administrative.
- ✓ Autorise monsieur le maire à signer les conventions relatives aux prestations complémentaires et leurs éventuels avenants.

ADOpte A L'UNANIMITE

17.Sollicitation de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Finances Publiques (services de domaines) pour désigner un curateur dans le cadre d'une succession vacante

Mme DUPILET, adjointe en charge du logement, expose la situation.

Le propriétaire du 29C rue J.Guesde vivait dans un logement déclaré insalubre et dangereux par l'ARS. Ses problèmes de santé ont entraîné une hospitalisation d'un an avant d'intégrer un EHPAD. La maison à l'état d'abandon occasionne des problèmes de salubrité publique, de plainte de voisinage et dégrade le cadre de vie et l'image de la ville.

Suite au décès en 2019 de la propriétaire du 29 C rue Jules Guesde, la succession n'a pas été réglée. Il y a lieu de solliciter les services de l'Etat pour exercer la curatelle de la succession vacante.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Finances Publiques (service des Domaines) afin que celle-ci soit désignée curatrice de la succession vacante.

ADOpte A L'UNANIMITE

18.Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59

Le syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'affiliation au CDG 59 du syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe.

ADOpte A L'UNANIMITE

19.Maisons et cités : approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Rue Taffin

Par délibération n° 2025-073 en date du 12 juin, le conseil municipal a approuvé le projet de convention dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Taffin

Cette convention a fait l'objet de modifications :

- Le montant de l'estimatif a été actualisé selon les travaux directement pris en charge par NORADE

La clarification de la participation communale : la ville garde la maîtrise d'ouvrage et fait une délégation de travaux à Maisons et Cités. La ville paiera les factures à hauteur de 294 862 €, recevra les subventions de l'Etat et la Région à hauteur de 60 à 70 %. Pour la somme restante, ce sera vu avec le bailleur.

Le conseil municipal approuve le nouveau projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et autorise monsieur le maire à signer celle-ci ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

20.Sollicitation du dispositif ERBM - rue Taffin

Par délibération n° 2025-074 en date du 12 juin, le conseil municipal a approuvé le projet de requalification de la rue Taffin, a autorisé monsieur le maire à présenter la demande de subvention au titre du dispositif Etat Région dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Taffin

Suite aux modifications de la convention, le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter les subventions au titre du dispositif ERBM et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

21Création d'emplois non permanents (Contrat d'Engagement Educatif) pour le fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année 2025

Par délibération n° 2025-041 en date du 4 avril, les postes en Contrat d'Engagement Educatif ont été créés pour les ALSH 2025. Afin de constituer les équipes d'animations pour faire fonctionner l'ALSH d'octobre 2025, il convient de procéder au recrutement de 2 agents supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de deux postes supplémentaires en Contrat d'Engagement Educatif pour l'ALSH d'octobre 2025 (soit 4 postes).

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M.MOREAU présente les chiffres relatifs aux **infractions communiqués par les services de police :**
Mai : 1 cambriolage – 1 vol avec violence – 3 dégradations de biens privés – 2 coups et blessures volontaires. Les contrôles ont donné lieu à 14 verbalisations dont une pour conduite sous alcool
juin : 3 vols liés aux véhicules à moteur - 2 cambriolages – 5 dégradations de biens privés et publics - 3 coups et blessures. Au cours du mois, il y a eu 2 contrôles routiers et 8 verbalisations
juillet : 1 cambriolage – 2 vols sans violence - 2 dégradations de biens privés et publics – 4 coups et blessures. 6 contrôles routiers ont donné lieu à 4 verbalisations

M.BRUNIAU a souhaité connaître le **bilan des interventions de T.MARTIN**, ASVP. Depuis le dernier conseil municipal, il a dressé 11 verbalisations et il a été sollicité 3 fois par les services de police pour visionner la vidéo protection.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h25

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le 28 novembre 2025.



Fabien BOURIEZ,
Maire de FENAIN

Marjorie ANSELMET-JACQMART
Secrétaire de séance

A handwritten blue signature of Marjorie Anselmet-Jacqmart, which appears to read "Anselmet".

